



Motion de la fraction jurassienne : «S'engager concrètement pour le climat»; décision

Proposition:

Le Synode demande au Conseil synodal :

A. d'inciter les services centraux et toutes les paroisses :

- 1) à mettre en application les contenus du guide pratique pour les paroisses*
- 2) à fournir un rapport annuel sur les mesures prises et celles qui sont envisagées sur la base de directives précises édictées par le CS.

B. de créer un fonds destiné à l'octroi de prêts avec échéance, mais sans intérêts, aux paroisses disposées à prendre des mesures concrètes pour la protection de l'environnement en application des contenus du guide. Les modalités d'alimentation et d'utilisation de ce fonds sont à définir dans un règlement. Le fonds est alimenté par une dotation de départ de 500'000 CHF prélevé sur le Fonds de secours, puis par une contribution annuelle de 250'000 CHF.

C. de faire figurer dans le rapport annuel un compte-rendu des réalisations signalées dans le rapport et quelques modèles d'application.

Argumentation

- 1) Il s'agit avant tout de donner une image positive de l'Eglise, dans la mesure où celle-ci met en application les recommandations qu'elle formule. En somme, il s'agit de prêcher par l'exemple.
- 2) Tant pour les paroisses que pour les services administratifs de l'Eglise, les mesures prises sont susceptibles de réaliser des économies à long terme, tout en contribuant à la protection et à la sauvegarde de l'environnement.
- 3) Cette mise en œuvre des objectifs environnementaux permet d'assurer une cohérence crédible avec le discours théologique tenu par l'Eglise. En outre, elle permet aussi de sensibiliser les paroissiens eux-mêmes par une démarche exemplaire.

* S'engager pour le climat en économisant l'énergie. Guide pratique pour les paroisses, Oeuku, Pain Pour le Prochain, Action de Carême

La brochure est téléchargeable sur les sites www.oeku.ch ou www.campagneoecumenique.ch.